

Programme des Nations-Unies  
pour le Développement

-----  
Programme LIFE

-----  
Projet Int/92/017/  
-----

Fonds d'Appui aux Initiatives Locales  
pour l'Environnement Urbain  
(F. I. L. E. U.)

DEVELOPPEMENT MONDIAL

2908  
(suite)

Consultation Nationale sur l'Amélioration  
de l'Environnement Urbain au Sénégal  
25 et 26 Novembre 1994  
Hôtel Indépendance

Document n° 1 : COMMUNICATIONS

Congad, Amitié 1, villa n° 3089 Bis, Dakar  
BP 4109 - Dakar.

Tél. : 24 41 16.  
Fax. : 24.44.13.

Discours du Coordonnateur du Programme LIFE

-----

- Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature,
- Monsieur le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat,
- Madame le Représentant Résidant du P.N.U.D. à Dakar,
- Messieurs les Ambassadeurs,
- Messieurs les Bailleurs de fonds Bilatéraux et Multilatéraux,
- Messieurs les Maires,
- Messieurs les Représentants du Secteur Privé,
- Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations non Gouvernementales (ONG),
- Messieurs les Représentants des Communautés de Base,
- Messieurs les Représentants des Services de l'Etat,
- Messieurs les Consultants et Professeurs,
- Messieurs les Représentants des Médiats,
- Mesdames et Messieurs les Invités.

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole, au nom du Comité Préparatoire de la Consultation Nationale, en vue du lancement du Programme Life au Sénégal, pour vous souhaiter la bienvenue à cette manifestation d'aujourd'hui.

En effet, malgré vos emplois du temps chargés, vous avez accepté de venir participer à la Consultation Nationale sur l'amélioration de l'environnement urbain au Sénégal.

Soyez-en remerciés.

Comme vous le savez, le Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.) a décidé, après la Conférence de Rio sur l'Environnement et le Développement en Juin 1992, de lancer le Programme Life (Local Initiative Facility for Urban Environment) dans 8 pays : Thaïlande, Pakistan, Brésil, Jamaïque, Egypte, Maroc, Tanzanie et Sénégal.

Le Programme "Life" se fixe les objectifs suivants :

- Promouvoir le dialogue, la concertation, la collaboration active, au niveau local, entre les organisations communautaires (associations de quartiers), les organisations non-gouvernementales (ONG), les municipalités, l'Etat, le Secteur Privé et les Ressources Humaines Techniques et Scientifiques Nationales, pour améliorer la qualité de l'environnement urbain, gage d'un développement humain durable, particulièrement dans les communautés à faibles revenus.
- financer de petits projets relatifs à l'environnement urbain dans les quartiers défavorisés des villes pour améliorer les conditions de vie des populations et lutter contre la pauvreté urbaine.

C'est donc pour procéder au démarrage du Programme Life au Sénégal qu'une Consultation Nationale est organisée aujourd'hui. Cette Consultation Nationale se fixe les objectifs suivants :

a) promouvoir le dialogue et la concertation au niveau des acteurs locaux du programme. Il s'agit de favoriser, aujourd'hui, la rencontre entre les différents acteurs pour qu'ils se connaissent, s'estiment, s'apprécient, travaillent ensemble et acceptent, à partir d'aujourd'hui, de mettre en commun leurs différents moyens pour faire face aux problèmes difficiles qui relèvent de l'environnement urbain.

b) déterminer, grâce un consensus, les priorités d'intervention du Programme Life dans les secteurs qui relèvent de l'environnement urbain. Il s'agit, pour les différents acteurs de fixer, après discussion, concertation, les problèmes prioritaires d'environnement urbain qui doivent recevoir, en priorité, un financement du Fonds d'Appui aux Initiatives Locales pour l'environnement urbain. Pour faciliter la discussion au niveau des ateliers, une proposition de secteurs qui relèvent de l'environnement urbain a été faite par le P.N.U.D.

Les acteurs urbains sont donc invités, au niveau des ateliers, à compléter, s'ils le jugent nécessaires, les secteurs et à les classer par ordre de priorité.

Les secteurs qui relèvent de l'environnement urbain qui ont été identifiés sont :

- l'insuffisance de la distribution de l'eau et de l'assainissement,
- l'insuffisance de la collecte des déchets solides (par exemple les ordures) et des déchets liquides,
- la pollution de l'air et de l'eau,
- les quartiers d'habitat spontané,
- la santé environnementale,
- l'Education et la Conscience Environnementale,
- l'utilisation de technologies dangereuses pour l'environnement,
- la prise en compte de la dimension environnement dans la planification urbaine.

c) identifier les critères de réussite d'un projet. Les acteurs seront invités à proposer des critères d'éligibilité de projets qui permettront au Comité de Sélection des projets qui sera mis en place après la Consultation Nationale, d'apprécier, les requêtes de financement de projets.

d) déterminer les zones, à l'intérieur des villes, qui doivent recevoir un financement du programme Life.

Mesdames, Messieurs,

A présent nous pouvons examiner les questions suivantes :

- Quelle est la stratégie adoptée par le programme Life ?
- Qui peut présenter un projet ?

- Comment présenter un projet ?
- Quelle est l'instance qui décide de financer les projets ?

e) A la première question, c'est-à-dire la stratégie adoptée pour atteindre les objectifs du programme Life, on peut répondre, qu' elle est axée sur 3 points :

- encourager le partenariat pour favoriser le dialogue et le travail en commun entre les acteurs urbains et pour une mobilisation plus efficace des ressources en vue de réaliser les investissements dans les quartiers défavorisés.
- s'assurer de la participation de tous les acteurs (femmes, enfants, hommes) au niveau de la formulation, planification, exécution et évaluation des projets.
- renforcer la capacité des acteurs locaux du Programme.

f) qui peut présenter un projet ?

Les projets peuvent être présentés par une organisation Communautaire (association de quartier), une organisation non gouvernementale (ONG) ou une municipalité. Cependant, la présentation d'une requête de financement d'un projet peut prévoir la collaboration des 3 acteurs précités (une ONG, une commune ou une association de quartier), chacun remplissant son rôle et apportant sa contribution à l'amélioration de l'environnement urbain.

g) pour ceux qui le souhaitent, des formulaires de requête de financement de projets urbains qui relèvent du Programme Life seront mis à la disposition des Communes, des Organisations non Gouvernementales et des Communautés de base après la Consultation Nationale.

h) Quelle est l'instance habilitée à examiner les demandes de financement de projet :

Il est prévu, après la Consultation Nationale, la mise en place d'un Comité de Sélection de projets. Ce Comité sera composé des représentants d'O.N.G., des Communautés de base et des Communes ainsi que des représentants de bailleurs de fonds et du Secteur privé qui accepteront de soutenir le programme Life en lui donnant des moyens financiers additionnels.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

## **CONCERTATION NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN ORGANISE POUR LE PROGRAMME LIFE (PNUD)**

HOTEL INDEPENDANCE DAKAR LES 25 ET 26 NOVEMBRE 1994

ALLOCUTION DE M. MALAMINE SAVANE

SECRETAIRE GENERAL DU CONGAD A LA CEREMONIE D'OUVERTURE

**M le Directeur de cabinet du Ministre de l'Environnement et de la  
Protection de la Nature**

Mme le Représentant Résident du PNUD au Sénégal  
Mmes, MM les Représentants des Communautés de base  
Chers Invités,

LE CONSEIL DES ONG D'APPUI AU DEVELOPPEMENT, PAR MA VOIX, S'HONORE  
ET SE REJOINT DE VOTRE PRESENCE A CETTE CEREMONIE D'OUVERTURE DE  
LA CONCERTATION NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN ORGANISE  
PAR LE PROGRAMME LIFE.

CE PROGRAMME COMME VOUS LE SAVEZ PRECONISE DANS SON OBJECTIF  
L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE ENVIRONNEMENTALES DES  
POPULATIONS URBAINES SENEGALAISES, L'INSTITUTIONNALISATION D'UN  
PARTENARIAT VERITABLE ENTRE LES COMMUNES, LES ONG ET LES  
COMMUNAUTES DE BASE.

IL S'AGIT LA D'UN PROCESSUS QUI INTERESSE LE CONGAD A PLUS D'UN  
TITRE SI L'ON SAIT QUE NOTRE OBJECTIF MAJEUR EST DE NOUS METTRE AU  
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF D'UNE PART ET D'AUTRE PART  
NOUS PRIVILEGIONS L'APPROCHE DITE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE  
POUR LAQUELLE LE PNUD NOUS APPORTE UN SOUTIEN CONSIDERABLE A  
TRAVERS LES PROJETS TELS CEUX FINANCES PAR LE RESEAU AFRIQUE 2000  
ET LE GEF NOTAMMENT.

ET C'EST POUR TOUTES CES RAISONS QUE NOUS AVONS ACCEPTE D'ABRITER  
AU SEIN DU CONGAD LE PROJET LIFE AVEC QUI NOUS ALLONS COLLABORER  
DE MANIERE ETROITE ET FRANCHE.

LE CONGAD DONC S'ENGAGE AVEC CE NOUVEAU PARTENAIRE QU'EST LE  
LIFE A RELEVER LE DEFI DU DEVELOPPEMENT URBAIN. CAR NOUS CROYONS  
QUE LA SEULE VOIE DU SALUT DE NOS POPULATIONS EST LA PRISE EN MAINS  
DE LEUR PROPRE SORT PAR LES POPULATIONS ELLES-MEMES.

NOUS VOUDRIONS PROFITER DE L'OCCASION QUI NOUS EST AINSI OFFERTE  
POUR REMERCIER TOUS CEUX QUI SONT LA CE MATIN POUR MANIFESTER  
LEUR INTERET POUR LE PROJET LIFE ET EN PREMIER LIEU LE PNUD ENGAGE  
UNE FOIS DE PLUS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE.

JE SOUHAITE DONC PLEINS SUCCES A VOS TRAVAUX ET VOUS REMERCIE DE  
VOTRE ATTENTION.

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
COMMUNE DE DAKAR

o o o

## COMMUNICATION

DE MONSIEUR MAMADOU DIOP  
MAIRE DE DAKAR,  
PRESIDENT DE L'ASSOCIATION  
DES MAIRES DU SENEGAL

A

LA CONSULTATION NATIONALE  
SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN  
AU SENEGAL  
(PROGRAMME "LIFE" DU PNUD

-----oOo-----

DAKAR, LES 25 ET 26 NOUVEMBRE 1994  
(HOTEL INDEPENDANCE)

- *Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature,*
- *Excellences, Messieurs les Ambassadeurs,*
- *Monsieur le Représentant Résident du PNUD à Dakar,*
- *Monsieur le Coordonnateur national du Programme de mise en place du Fonds d'Appui aux initiatives locales pour l'Environnement urbain (LIFE),*
- *Chers collègues Maires,*
- *Messieurs les représentants des Organisations Non Gouvernementales et des communautés de base,*
- *Mesdames, Messieurs,*

*Co-présider à l'ouverture de ces journées de consultation nationale sur l'environnement Urbain au Sénégal qui réunit des Maires, des représentants d'organisations non gouvernementales et de mouvements associatifs, me réjouit.*

*En particulier parce que c'est la première fois que cette rencontre importante et décisive a lieu et qu'elle se*

déroule à Dakar. Je sais à quel point le rôle joué par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a été déterminant dans la mise en place de ce programme et le choix de notre pays pour son lancement au niveau régional.

C'est pour cette raison qu'au nom des populations et des Maires du Sénégal, je rends un hommage mérité au PNUD pour avoir permis la mise en place de ce fonds et la tenue du programme de lancement.

Je me réjouis aussi que le secteur d'intervention ciblé soit l'Environnement urbain dont la protection et la sauvegarde sont une des préoccupations continues des acteurs du milieu urbain en cette période de crise sociale et financière.

Comme vous le savez, sans doute, le Programme "LIFE" a pour objectif principal la promotion du dialogue et la collaboration au niveau local entre municipalités, forces sociales organisées, organisations non gouverne-

*mentales, secteur privé, et chercheurs et acteurs évoluant dans la ville.*

*A l'évidence, notre projet s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'environnement urbain en vue du renforcement des capacités institutionnelles locales et de la lutte contre la pauvreté.*

*A n'en pas douter, le présent programme appuiera toutes les initiatives locales allant le sens de la protection et de l'amélioration de l'environnement urbain. C'est le lieu ici de lancer un appel aux différents bailleurs de fonds, nos partenaires traditionnels pour un renforcement du présent programme compte tenu de la forte demande qui ne manquera de la part des populations et des institutions urbaines.*

*Cela est d'autant plus prévisible que des études récentes ont confirmé qu'à la fin des années 90, près de la moitié de la population mondiale vivra dans les villes et qu'environ 40 % des familles africaines pauvres y*

*habiteront.*

*Car le continent africain qui est le moins urbanisé du monde est celui où la croissance démographique urbaine est la plus forte et celle-ci change et perturbe la nature du peuplement africain qui est passé du rural à l'urbain.*

*Du fait de l'émergence des villes, la demande en services urbains et équipements croit, de manière alarmante dans un contexte international de crise.*

*Dès à présent, les Maires, gestionnaires des collectivités locales sont directement interpellés parce que dirigeants des organes démocratiquement élus.*

*Jusqu'à présent, l'émergence des collectivités locales, grâce à la décentralisation et la répartition des compétences, a favorisé une nouvelle conscience locale. Vous l'avez remarqué, l'urbanisation massive et incontrôlée est une contrainte majeure et remet en question les programmes et plans d'action mis en place par nos gouvernements en vue d'un développement durable. Il nous incombe ensemble de manifester notre*

*volonté de mettre en place des projets en prenant des initiatives concrètes pour améliorer notre cadre de vie et lutter contre la pauvreté urbaine et le sous-emploi.*

*Tel est le défi qui nous est lancé dans le cadre de notre présente concertation nationale sur les critères de sélection des projets, les domaines d'intervention et les orientations qui seront prises sur la base d'un consensus.*

*L'environnement urbain représente pour nous l'assainissement du milieu, la gestion des ordures ménagères, la lutte contre la pollution, la restructuration et la régularisation des quartiers, la santé et l'éducation de proximité, le transport..... Max WEBER disait que "LA VILLE REND LIBRE" mais cette liberté ne peut exister que dans un cadre de vie sain permettant à l'Homme de s'épanouir et de travailler.*

*Mesdames, Messieurs,*

*Notre rencontre d'aujourd'hui est importante compte tenu du thème soumis à notre réflexion et de ses possibilités de financement des projets porteurs et leur localisation*

*que nous propose le PNUD.*

*Ces projets doivent s'intégrer aux programmes et plans nationaux mis en place par le gouvernement et faire appel aux capacités locales avec une participation déterminante des populations.*

*Le défi posé par l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain est considérable et demande une large concertation et une réflexion approfondie pour sélectionner les meilleurs projets qui seuls, garantiront la réussite du programme.*

*Aussi, je formule le voeu que notre présente séance de travail aboutisse à des résultats concrets.*

*Je vous remercie./.-*

**ALLOCUTION DE MADAME ODILE SORGHO-MOULINIER  
REPRESENTANT RESIDENT DU PNUD**

-----

- Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature,
- Excellence, Messieurs les Ambassadeurs,
- Messieurs les Représentants des Organismes et Agences de Coopération,
- Monsieur le Président de l'Association des Maires du Sénégal,
- Messieurs les Maires,
- Messieurs les Représentants des Organisations Non-Gouvernementales (O.N.G.),
- Messieurs les Représentants des Communautés de base,
- Messieurs les Représentants du Secteur Privé,
- Messieurs les Représentants des Services Nationaux,
- Mesdames, Messieurs,

Je voudrais d'abord vous remercier pour avoir répondu à notre invitation.

Votre présence ici montre que vous mesurez, à sa juste valeur, les problèmes qui se posent au niveau des villes.

Comme vous le savez, la moitié de l'humanité vivra dans les villes d'ici l'an 2000. Autrement dit, si des actions conséquentes ne sont pas mises en oeuvre dès à présent, nous allons faire face aux problèmes déjà difficiles et qui vont s'accroître. Ces problèmes sont vécus à travers : la pauvreté urbaine, le surpeuplement, le chômage, l'insuffisance des services de base et des infrastructures, la pollution de l'air et de l'eau, la mauvaise gestion des déchets et des ordures, en un mot, la dégradation de l'environnement urbain.

C'est donc pour tenter de compléter l'action des Etats et des autorités municipales que le Programme des Nations Unies pour le Développement a décidé de lancer, suite à la Conférence de Rio sur l'Environnement et le Développement en Juin 1992, un nouveau programme intitulé "Programme LIFE" (Local Initiative Facility for Urban Environment). Ce programme qui se fixe comme objectif l'amélioration de l'environnement urbain, s'exécute présentement dans huit pays en développement : en Asie (Pakistan, Thaïlande), en Amérique, (Brésil, Jamaïque), en Afrique (Egypte, Maroc, Tanzanie, Sénégal).

A travers cette initiative, le PNUD entend contribuer à l'amélioration de l'environnement urbain dans les pays en voie de développement, en privilégiant le dialogue et la collaboration entre tous les acteurs:

- Services de l'Etat,
- Communautés de Base (Associations de Femmes, d'Hommes, de Jeunes),
- Organisations Non Gouvernementales,
- Autorités Municipales ;
- Secteur Privé,
- Institutions Scientifiques et Techniques,
- Bailleurs de Fonds Bilatéraux et Multilatéraux.

Par ailleurs, même s'il est admis que les villes dans les pays en développement fournissent généralement au moins 60% du Produit National Brut, force est de constater que les activités socio-économiques dans ces villes s'accompagnent d'une utilisation intensive des ressources naturelles comme l'eau, les forêts. A cela, il faut ajouter les combustions de toutes sortes et les déchets produits par les activités commerciales et industrielles, les services et par les populations. Tous ces facteurs entraînent bien entendu, une dégradation sérieuse des conditions de vie dans les villes.

Il y a lieu de souligner également que les Communautés de Base, les organisations non gouvernementales et les municipalités, bien qu'elles contribuent déjà à l'amélioration de l'environnement urbain, rencontrent encore des difficultés pour inverser toutes ces tendances lourdes défavorables au plein épanouissement des populations.

Je profite donc de l'occasion qui nous réunit aujourd'hui et qui me réjouit puisqu'il a permis la rencontre d'éminentes personnalités venant d'horizons divers, pour lancer un vibrant appel aux différents acteurs afin que s'instaure un véritable partenariat garant du développement durable au niveau des villes.

Je me dois également de souligner que le développement participatif et l'amélioration de l'environnement qui sont ici visés constituent des éléments essentiels pour la réalisation du Développement Humain Durable qui se trouve au centre des préoccupations du PNUD.

Mesdames, Messieurs,

La présente consultation doit susciter, au niveau des acteurs que vous êtes, une réflexion profonde permettant de trouver une solution durable aux problèmes de l'environnement urbain.

Pour terminer, vous voudrez bien me permettre de citer le Président de la République du Sénégal lors de la Célébration de la Journée Mondiale de l'Habitat, le 3 Octobre 1994. Le Président de la République disait, je cite : "Il est souhaitable que dans cette nouvelle approche, l'Etat s'attache à définir les politiques et à procéder à la régulation des acteurs.

La mobilisation sociale et l'action sur le terrain reviendraient essentiellement aux municipalités et O.N.G. qui devront être les partenaires privilégiés dans la conduite de politiques urbaines décentralisées et déconcentrées". Fin de citation.

En vous remerciant pour votre attention, je souhaite pleins succès à vos travaux.

République du Sénégal  
Ministère de l'Environnement  
et de la  
Protection de la Nature.

**CEREMONIE D'OUVERTURE  
DE LA CONSULTATION NATIONALE  
SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN.**

*Allocution de Monsieur Mbaye NDOYE  
Directeur de Cabinet.*

25 - 26 novembre 1994

- 
- Madame le Représentant Résident du PNUD à Dakar
  - Monsieur le Président de l'Association des Maires du Sénégal ;
  - Monsieur le Secrétaire Général du GONGAD
  - Monsieur le Coordonnateur National du Programme LIFE .

Mesdames, Messieurs ;

Chers invités,

C'est pour moi un agréable devoir de présider au nom de Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature la séance d'ouverture de la Consultation Nationale sur l'Environnement Urbain au Sénégal dans le cadre du Programme LIFE.

Madame le Représentant Résident

Messieurs les Maires

Mesdames, Messieurs,

La croissance urbaine très rapide et non maîtrisée est l'une des causes principales de la détérioration de l'environnement dans les villes des pays en voie de développement où vivent aujourd'hui 600 millions de personnes dans des zones à risque, irrégulières ou impropres à l'habitat.

Au Sénégal, la forte poussée démographique au niveau des villes est certes due à une croissance naturelle, mais elle est accentuée par l'exode rural massif des populations rurales à la recherche d'emplois du fait des conditions de vie de plus en plus précaires dans nos campagnes.

Les conséquences de cet état de fait se manifestent à plusieurs niveaux :

- déficit des infrastructures et équipements socio-économiques ;
- dégradation des ressources naturelles ;
- absence de système adéquat de collecte et d'évacuation des déchets ;
- problèmes graves de santé notamment parmi les couches les plus pauvres.

Face à ces préoccupations qui menacent gravement les conditions de vie en milieu urbain, force est de reconnaître que le pouvoir central n'a pas toujours les ressources nécessaires pour apporter des solutions idoines à la détérioration constante de l'environnement urbain. C'est dire que la mobilisation de toutes les énergies en vue de mettre en oeuvre une politique hardie de gestion de l'Environnement est devenue une exigence majeure notamment en milieu urbain, car il est aujourd'hui admis que les conséquences d'une non intervention énergique seront incalculables pour notre pays et pour les générations à venir.

Dans ce cadre, la politique du Gouvernement du Sénégal se fonde sur une approche intégrée des problèmes d'environnement et de protection de la nature en mettant un accent tout particulier sur la prévention, en favorisant les réponses qui atténuent ou suppriment les dégradations et les ruptures d'équilibres identifiés dans notre système écologique.

La maximisation des impacts de cette politique repose alors sur la nécessité d'avoir des interfaces entre les structures centrales et les bénéficiaires au niveau local. Autrement dit, l'accent est mis sur la participation consciente des populations à la base par le biais des structures techniques locales, les Organisations Non Gouvernementales, les regroupements et les associations.

Le Fonds d'initiatives locales pour l'Environnement urbain créé sous l'égide du PNUD et qui vise la promotion des initiatives locales, en particulier le renforcement des capacités des collectivités locales et des communautés de base en vue de les rendre aptes à prendre en charge la gestion de leur propre environnement, est en parfaite cohérence avec l'orientation de notre département pour un mieux être des populations.

Le Fonds LIFE, en favorisant l'accès des organisations locales à l'assistance technique internationale pour l'amélioration de l'Environnement permettra le renforcement de la responsabilisation des populations. Cela au moment où le contexte de mise en oeuvre de notre politique en matière d'Environnement se caractérise par un essoufflement assez sensible de l'aide

publique bilatérale et/ou multilatérale et par la place de plus en plus importante des ONG et associations communautaires à la base dans l'exécution des politiques de développement socio-économique en Afrique en général et au Sénégal en particulier.

En somme, les objectifs de promotion du dialogue entre les différents acteurs préconisés par le LIFE, en mettant en oeuvre et/ou en les renforçant les mécanismes de participation des acteurs locaux dans la prise en charge des préoccupations environnementales, intègrent harmonieusement le processus en cours de transfert du pouvoir à une base impliquée et responsabilisée grâce notamment à la décentralisation et la régionalisation.

En permettant le financement de projets de gestion de l'environnement urbain, le Fonds LIFE dont nous saluons le lancement au Sénégal, constituera naturellement un appui considérable à la mise en oeuvre de la politique de notre pays dans le domaine de l'Environnement urbain..

La consultation nationale qui procédera au lancement de ce nouveau programme au Sénégal, par la diversité de ses participants, est un cadre de concertation idéal entre les différents secteurs intéressés (communautés de base - ONG - acteurs locaux, Ressources humaines, scientifiques et techniques - bailleurs de fonds, représentants de l'Etat) en vue de mettre ensemble les efforts pour trouver des solutions durables aux problèmes de l'Environnement urbain dans notre pays.

C'est le lieu de remercier encore une fois au nom du Président de la République et du Gouvernement le Programme des Nations Unies pour le Développement pour sa fructueuse collaboration et pour l'appui efficace qu'il apporte à notre pays depuis déjà trois décennies.

Au nom de Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, empêché, je déclare ouvert la Consultation Nationale sur l'Environnement Urbain au Sénégal.

Je vous remercie.

**Consultation Nationale sur  
l'Amélioration de l'Environnement  
Urbain au Sénégal**

**25 et 26 Novembre 1994  
Hôtel Indépendance de Dakar**

**-0-0-0-0-0-**

**Communication présentée par Mr Ousseynou Edje DIOP  
Institut Africain de Gestion Urbaine  
sur la Problématique de l'Environnement  
Urbain au Sénégal**

**-0-0-0-0-0-0-**

20-11/94

# PROBLÉMATIQUE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN AU SÉNÉGAL

Une bonne compréhension de la problématique environnementale en milieu urbain passe par une analyse de la question urbaine, en termes de contraintes. En effet, l'environnement urbain est au centre de toutes les préoccupations du génie urbain : habitat, infrastructures, services, réseaux, économie locale, éducation, etc...

## 1. LE DÉFI URBAIN AU SÉNÉGAL

La population sénégalaise croît en moyenne à un rythme de 2,7 % par an depuis les années 70. Le dernier recensement de 1988 évaluait la population sénégalaise à 6'881'835 habitants avec près de 58 % de personnes de moins de 20 ans. Cette dynamique démographique a surtout profité aux villes localisées pour la plupart dans le centre occidental du pays. La croissance urbaine est presque deux fois plus rapide que celle des campagnes. Vingt neuf communes sur trente sept ont un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale. Cette formidable croissance démographique dans les villes est certes due à une croissance naturelle importante, mais surtout elle est amplifiée par l'exode rural avec des paysans chassés des campagnes par la sécheresse et/ou des jeunes à la recherche d'emplois.

La répartition de la population sur le territoire national présente des disparités spatiales relativement prononcées :

- les densités varient de 2728 habitants au km<sup>2</sup> dans la région de Dakar en 1988 (contre 1711 hab./km<sup>2</sup> en 1976) à moins de 10 habitants au km<sup>2</sup> dans la partie orientale ;
- la partie centre occidentale (sans Dakar)-i.e. Thiès, Diourbel, Kaolack et Fatick- concentre 41,6 % de la population totale sur 17,7 % de l'espace national. Si on y ajoute la région de Dakar qui regroupe 21,8 % de la population sénégalaise ; cet espace correspondant à 18 % du territoire est occupé par 63,4 % de la population totale ,
- la région de Dakar (0,3 % du territoire nationale i.e. 550 km<sup>2</sup>) concentre 21,8 % de la population totale, c'est-à-dire 1/5 de la population totale du pays.

Cette extrême concentration de la population dans la partie occidentale et centrale résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs interdépendants dont principalement la géographie et l'économie.

### 1.1 Contraintes techniques

Malgré les efforts faits dans l'élaboration de documents de planification (P.R.D.I., P.I.C, P.D.U, P.D.), la croissance urbaine a été si rapide qu'elle n'a pas pu être maîtrisée. Cette situation s'explique par l'insuffisance et la rareté de ressources financières qui auraient pu permettre d'aménager et d'équiper des superficies importantes de terrains urbains à mettre à la disposition des citoyens à faible revenu. La politique de l'habitat urbain a concentré ses efforts à Dakar et s'est heurtée malheureusement aux coûts exorbitants des matériaux de construction, à une gestion déficiente des réserves foncières, aux spéculations du marché foncier, à la modicité des revenus des ménages, à la mauvaise mobilisation des ressources locales au profil du logement social et à une inadaptation des instruments de planification.

La politique de l'habitat urbain a été sélective et a marginalisé les faibles revenus qui ne peuvent satisfaire les conditions de solvabilité exigées par les deux principales sociétés immobilières : la SICAP et la SN-HLM. Les pouvoirs publics ont tenté des solutions pour pallier à cette lacune, avec le programme des parcelles assainies destinées aux populations à revenus modestes, mais

malheureusement certains bénéficiaires ont eu à revendre leurs parcelles à un prix plus élevé que celui auquel il leur a été cédé. Les tentatives se poursuivent à travers des opérations conduites par la Banque de l'Habitat (BHS), la Société des Habitations Modernes (HAMO), la Société d'Aménagement des Terrains Urbains (SCAT-URBAM), le Bureau d'Assistance aux Collectivités Locales pour l'Habitat Social (BAHSO), la zone d'aménagement concerté de MBao, le mouvement coopératif (principalement observé à Dakar), les promoteurs privés, la restructuration de l'habitat spontané avec l'assistance de la GTZ ; malheureusement, le constat est amer : la demande annuelle de nouveaux logements s'élève à 25 000 unités alors que la SICAP et le SN-HLM ont construit moins de 25 000 logements depuis l'indépendance.

### 1.2 Contraintes économiques et financières

Le marasme économique du secteur public sénégalais s'aggrave de jour en jour. Les nouvelles politiques industrielle et agricole ont échoué. Les revenus des ménages se sont considérablement détériorés avec la dévaluation du Fr.CFA. Le dynamisme démographique des communes sénégalaises traduit assez correctement leur développement économique. On peut noter quatre catégories de villes :

- des villes ayant une forte croissance supérieure à la moyenne dans les périodes de 1961-1976 et 1976-1988. Ce sont principalement la ville de Richard-Toll (croissance supérieure à 10 % entre 1961 et 1976) centre de l'industrie sucrière du fleuve et la ville de MBour avec de formidables activités de pêche et de tourisme ;
- des villes ayant une faible croissance pour la période 1961-1976 et une forte croissance en 1976-1988. C'est principalement la ville de Fatick capitale d'une nouvelle région qui connaît un certain essor économique ;
- des villes ayant une forte croissance en 1961-1976 et une croissance moyenne à faible en 1976-1988. Ce sont surtout de petites villes, anciennes escales arachidières (Kaffrine, MBacké) ou escales fluviales (Sédhiou) ;
- des villes ayant une croissance moyenne à faible pendant les deux périodes. Ce sont principalement les anciens pôles de développement urbain et économique court-circuités par Dakar : il s'agit de Kaolack, Diourbel (bassin arachidier) et Saint Louis (ancienne capitale du Sénégal).

Il faut surtout souligner la très faible capacité d'autofinancement des communes sénégalaises. Le concours financier de la puissance publique est souvent nécessaire pour les petites villes. Par ailleurs, l'endettement des petites et moyennes communes et leurs dépenses élevées en charges salariales (plus de 45 % des recettes réalisées) limitent leur capacité d'investissement.

### 1.3 Contraintes sociales

Les politiques d'ajustements structurels au Sénégal ne peuvent pas tout expliquer ; mais elles ont sérieusement grevé le volet public du secteur de l'emploi fortement concentré dans les villes. Au niveau de la fonction publique, les effectifs sont passés de 35 950 en 1960/70 à 67 811 en 1984/85. A partir de cette date, les politiques d'ajustement induisent une baisse des effectifs à 66 549 emplois en 1988/89, baisse qui s'est poursuivie en 1989/90 avec une diminution relative de 3,2 %.

Le taux de chômage moyen en milieu urbain est estimé à 20 % avec une pointe de 25 % pour la région de Dakar. Le chômage affecte particulièrement les jeunes avec une moyenne de 28 % pour la tranche d'âge de 15-29 ans et le chômage de longue durée s'amplifie puisque ces jeunes représentent 67 % des chômeurs de quinze ans et plus. Les femmes aussi ne sont pas épargnées par le chômage.

Cette situation de crise de l'emploi est un facteur d'aggravation des protestations et des tensions sociales.

La tendance dominante est à l'"informalisation" et/ou la "popularisation" de l'économie sénégalaise; avec le risque que les Pouvoirs Publics, avec la rareté des ressources fiscales, s'acharnent sur ce secteur et anéantissent son épanouissement. Cela accentuerait certainement la crise sociale.

Les populations urbaines sont aussi confrontées à la satisfaction des besoins de base "logement, eau, nourriture, santé, éducation, information". Avec les récentes mesures du gouvernement relatives à l'assainissement des finances publiques et la dévaluation, les experts estiment que le pouvoir d'achat des sénégalais a baissé d'au moins 45 %. Les mesures d'accompagnement annoncées par le Gouvernement pour atténuer les effets négatifs du Plan d'urgence ne concernent pas le riz, l'huile, le sucre, le pain qui constituent certainement les denrées de l'alimentation de base de la majorité des populations urbaines. Dans le domaine de la santé, la politique a plutôt été axée sur l'aspect curatif. Malheureusement, les infrastructures et équipements sont insuffisants et souvent mal entretenus et surtout leur distribution géographique est mauvaise : près de 45 % du personnel sanitaire, 80 % du personnel privé, 50% des lits d'hôpitaux sont localisés à Dakar.

S'agissant de l'éducation, malgré d'énormes efforts consentis dans les centres urbains, l'école sénégalaise ne parvient pas à absorber une bonne partie de la population en âge d'être scolarisée. La crise universitaire s'est encore aggravée cette année.

Enfin, la situation sociale en milieu urbain est caractérisée par une marginalisation, voire une exclusion d'une frange de plus en plus importante de la population avec des conséquences inquiétantes : insécurité, délinquance, crise des valeurs, dislocation familiale, etc....

#### 1.4 Contraintes politiques et institutionnelles

La démocratie sénégalaise connaît certainement une crise de maturité : les projets politiques mobilisent difficilement ; la (les) société (s) civile (s) cherche (nt) des repères d'ancrage ; le mouvement syndical est en perpétuelle recomposition.

Les contraintes institutionnelles de la gestion urbaine sont parmi les plus vivaces. Ainsi, à l'image de la démocratisation, le processus de décentralisation connaît une crise de maturité. Par ailleurs, la mise en œuvre du processus de régionalisation en cours de préparation sans une évaluation exhaustive et lucide du processus de communalisation risque de multiplier les difficultés d'exercice du pouvoir local : conflits de compétences, disparités dans le partage des ressources de plus en plus rares, goulots d'étranglements administratifs, caporalisation des initiatives et des énergies communautaires, etc...

Enfin, l'action de décentralisation est encore trop technique et ne participe pas réellement à la promotion d'une **culture de gestion démocratique des affaires de la cité**. En dernière analyse, la décentralisation n'a pas permis la mise en œuvre d'un "**contrat de ville**" qui mobiliserait, valoriserait et exploiterait toutes les ressources locales avec l'émergence chez le citoyen d'un "**sentiment d'appartenance à la ville**".

## 2. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DU DÉFI URBAIN AU SÉNÉGAL

La formidable croissance urbaine conjuguée à la concentration des activités économiques, administratives, industrielles et commerciales, a conduit à une dégradation préoccupante des villes du Sénégal.

### 2.1 Contraintes de gestion de l'environnement urbain

Les problèmes environnementaux urbains sont nombreux et complexes : eau potable, eaux usées et excréta, pollution de l'air, érosion côtière, déchets solides, espaces verts et forêts urbaines, santé communautaire, énergie, ... A des degrés divers, les villes sénégalaises connaissent des problèmes de gestion de l'environnement. La planification urbaine et les services compétents au Sénégal n'ont accordé que peu d'importance à ces problèmes, et les

ressources et capacités disponibles n'ont pas permis de générer des solutions durables. On peut admettre que plus de 30 % des populations urbaines sénégalaises n'ont pas accès à une eau en quantité et qualité suffisante ; plus de 60 % des ménages ne disposent pas d'un système d'assainissement adéquat ; les écosystèmes urbains (baies, forêts urbaines, espaces verts, sites écologiques, ...) continuent à se dégrader ; plus de 50 % des déchets solides ménagers sont évacués et éliminés selon des normes non compatibles avec la protection de l'environnement ; la précarité du milieu et les diverses nuisances conduisent à la détérioration de la santé publique, etc...

Les investissements dans le secteur de l'environnement urbain s'amenuisent et les charges d'exploitation des services, infrastructures et équipements opérationnels, n'assurent plus un niveau et un seuil de qualité satisfaisants.

Au niveau institutionnel, si le cadre repose sur des textes organiques relativement précis, les conflits de compétence sont vivaces et le réel partage des responsabilités entre les acteurs pose de sérieux problèmes. Par ailleurs, les compétences et les capacités des collectivités locales dans le secteur sont encore très faibles : les communes ont la charge de gestion du réseau à ciel ouvert de drainage, de l'élimination des déchets solides municipaux, de l'aménagement d'espaces verts et d'équipement socio-sanitaires, de l'assainissement individuel, de la gestion des bornes fontaines.

Enfin, la promotion d'une gestion participative mobilisant les ressources et capacités locales (en dehors de celle initiée par la D.U.A/GTZ dans le cadre du projet de restructuration de l'habitat spontané) n'a pas encore fait l'objet d'une concertation pour élaborer une stratégie et mettre en place une politique pertinente. Les opérations initiées et exécutées ont été l'œuvre d'un mouvement spontané qui s'est vite essoufflé ; comme en témoigne le SET SETAL.

## 2.2 Opportunités de gestion de l'environnement

Une réelle volonté politique s'affirme par une effective décentralisation avec le processus de régionalisation en cours. Ce processus de promotion du développement local devrait permettre une meilleure prise en compte de l'environnement dans les politiques d'urbanisation.

L'expertise en matière d'environnement urbain existe au Sénégal et elle gagnerait à être mise à contribution pour concevoir, exécuter, évaluer des plans d'actions locales environnementales dans les agglomération urbaines sénégalaises.

Cependant, la plus importante opportunité réside dans le formidable vivier que constitue le mouvement associatif. Dans la plupart des villes sénégalaises, des initiatives innovantes ont été entreprises par des GIEs, des ASCs, des coopératives, des comités pour améliorer le cadre de vie. Ce mouvement est la cible privilégiée du programme LIFE. Cependant, le cadre d'intervention de ces structures doit être redéfini. Le rôle de la puissance publique, notamment celui des collectivités locales doit être réaffirmé et les actions du mouvement associatif doivent s'inscrire dans un cadre dont les fonctions de "planification" et de "contrôle" sont assurées par les communes qui seront appuyées par les services techniques déconcentrés. Cela suppose que les capacités des institutions municipales soient renforcées ; le comité scientifique du LIFE pourrait aider à cela. Par ailleurs, les structures associatives devraient constituer des relais pour faire participer et impliquer les différentes couches de la population. Enfin, la concertation et l'action-intersectorielle devraient être une dimension essentielle pour sous-tendre tout projet environnemental.

Au delà de l'appui ponctuel que le programme LIFE pourrait apporter au mouvement associatif pour améliorer les conditions et le cadre de vie des populations défavorisées avec le concours des collectivités locales, la finalité du programme devrait consister à mobiliser les ressources locales et à développer les capacités d'intervention des différents acteurs. Ainsi, hormis les critères classiques d'éligibilité à des programmes similaires (statut, représentativité, partenariat de la municipalité, projets prioritaires, expertise, faisabilité, cohérence, budget, ...), des aspects tels que le recouvrement partiel

des coûts de services et/ou de gestion, l'IEC (Information, Éducation, Communication) seront pris en compte.

En dernière analyse, le programme LIFE visera à promouvoir des processus pertinents, au delà de l'assistance à la réalisation de projets pilotes.

PROGRAMME LIFE/PNUD  
-----

SEMINAIRE NATIONAL DE  
CONSULTATION SUR L'ENVIRONNEMENT  
URBAIN DU 25 et 26 NOV. 1994  
-----

NOTE DE RESUME SUR "L'ETUDE DE  
L'ENVIRONNEMENT URBAIN AU SENEGAL"  
4è PROJET URBAIN/BANQUE MONDIALE, NOV. 1993

-----  
S O M M A I R E

- I - INTRODUCTION
- II - APPROCHE METHODOLOGIQUE ET CONCEPTS
- III - PRINCIPAUX CONSTATS ENVIRONNEMENTAUX
- IV - PISTES D'ACTIONS SUGGEREES
- V - CONCLUSION.

présentée par  
Fodé SAKHO  
Ing. civil urbaniste

## **I - INTRODUCTION :**

L'objectif de la présente note est de présenter les principaux constats environnementaux de l'étude sur l'environnement urbain au Sénégal entreprise dans le cadre de la préparation du 4<sup>e</sup> Projet Urbain du Sénégal avec la Banque Mondiale. Cette étude très actuelle ne pouvait pas être ignorée au regard des objectifs énoncés pour notre rencontre d'aujourd'hui. Sans être considérée comme complète et parfaite, elle peut être fort utile en nous donnant une base de discussion sur les concepts et la réalité en matière d'environnement urbain au Sénégal. Dans ce qui suit, nous présenterons donc l'approche méthodologique de l'étude, les principaux constats environnementaux et les principales pistes d'actions suggérées.

## II - APPROCHE METHODOLOGIQUE ET CONCEPTS :

L'Etude sur l'environnement urbain au Sénégal a été réalisée en deux temps. En février 1993, une mission a visité cinq villes pour y cueillir des informations de base sur l'état de leur environnement, sur l'organisation des services urbains de base, sur les partenaires concernés par les questions environnementales urbaines et sur certains projets déjà complétés ou en cours de réalisation. Des rencontres ont été tenues avec des représentants de l'Administration ainsi que des milieux universitaires. Après une première évaluation de la situation, une seconde mission a procédé à une série de consultations publiques auprès des décideurs municipaux et différentes associations locales.

Les cinq villes qui ont été choisies pour constituer un échantillon suffisamment représentatif des principales villes sont : Kaolack, Kédougou, Louga, Pikine et Richard-Toll.

Plutôt que de proposer des analyses très détaillées et des solutions techniques à des problèmes ponctuels, l'Etude a cherché plutôt à définir une méthode globale et des processus qui permettent de formuler les priorités et actions à entreprendre. Pour ce, elle ne s'est donc pas limitée à l'analyse des seuls facteurs biophysiques de l'environnement, mais a aussi largement porté sur les aspects institutionnels et conditions de gestion participative.

Pour les fins de l'Etude, l'élaboration d'un cadre conceptuel était nécessaire. La notion d'environnement urbain étant très vaste, il importait de la rendre moins abstraite aux différents interlocuteurs et acteurs pour une formulation simplifiée et opérationnelle des enjeux. Nous avons ainsi un cadre conceptuel qui s'articule autour d'une double vision : celle de la ville considérée comme habitat d'une part, et celle des relations entre la ville et l'environnement extérieur à son territoire d'autre part. En conséquence, les critères servant à évaluer l'environnement égalent les critères servant à évaluer l'habitat en plus de ceux relatifs l'impact de l'activité urbaine sur les milieux extra urbains. Résoudre les problèmes environnementaux urbains reviendrait essentiellement à résoudre les problèmes d'habitat par la provision et la gestion adéquate des infrastructures et services de base.

Quelles priorités pour l'Habitat alors ? Plusieurs facteurs hétérogènes se conjuguent les uns aux autres pour y déterminer la qualité de la vie. Les facteurs biophysiques : pollution de l'air et de l'eau, contamination des sols, niveaux sonores, environnement naturel, dépendent de facteurs tels que les conditions sanitaires, la production industrielle, la consommation d'énergie, les méthodes d'assainissement et de traitement des eaux usées, les systèmes de collecte et de gestion des déchets, l'organisation des transports urbains. Il est alors clair que la description des indicateurs environnementaux est une tâche complexe, en l'absence de systèmes d'information relativement sophistiqués. Et tel étant le cas pour nos villes, en attendant de les constituer, il faut bien trouver des indicateurs simples pour traduire assez bien la réalité de la qualité de la vie.

Ainsi les indicateurs de santé et de bien être sont suggérés comme les meilleurs indicateurs pour la mesure ultime de la qualité de l'habitat et donc de l'environnement urbain.

Les indicateurs étant retenus, la gestion efficace de l'habitat urbain est alors considérée comme soutenue par quatre conditions : une coordination intersectorielle adéquate, une vision commune des problèmes et priorités par les acteurs, une participation active et directe des populations et une délimitation harmonieuse des territoires, quartiers, zones et communes.

### III - PRINCIPAUX CONSTATS ENVIRONNEMENTAUX :

Les principaux constats seront donc toujours centrés sur l'habitat. Les différents éléments considérés pour l'analyse sont : le contexte écoclimatique, l'utilisation du sol, la démographie, les communications et les transports, l'approvisionnement en eau, les eaux usées et l'assainissement, le traitement des déchets solides, les eaux de surfaces et les terrains inondables, les parcs et les espaces verts ; les externalités urbaines sont considérées dans une moindre mesure.

#### 1) Constats relatifs au contexte écoclimatique :

La baisse marquée de la pluviométrie au cours des dernières années a affecté l'habitat urbain de plusieurs façons.

\* Le principal impact résulte de l'afflux des populations rurales vers les villes, ce qui a provoqué une saturation des zones habitables et leur débordement progressif vers des zones de moins en moins propices à l'urbanisation.

\* Les villes ayant fait l'objet de l'étude ont peu souffert de pénurie d'eau seulement grâce aux programmes de forages profonds de la Sonees intervenus à temps pour éviter des ruptures d'approvisionnement désastreuses.

\* La perte de couvert végétal et la désertification progressive de certaines régions ont entraîné un ensablement accéléré des espaces urbains. Cet ensablement est nuisible à l'entretien et au fonctionnement des infrastructures, avec aussi une incidence négative sur le traitement des ordures.

#### 2) Constats relatifs à l'Utilisation du sol :

Les systèmes fonciers n'ont pu résister à l'accroissement massif des populations urbaines et le rythme d'occupation effective des terrains a largement dépassé les capacités des autorités administratives.

\* le développement horizontal incontrôlé de la ville se traduit par une extension dans des zones impropres à l'habitation, ce qui s'oppose à une organisation efficace des services urbains de base.

\* les instruments d'urbanisme prévisionnels se sont avérés inopérants et ignorés même des élus locaux.

\* les abords des marchés constituent des zones à hauts risques pour la santé étant donné, en particulier, la haute concentration de matières organiques putrescibles qui y sont déposées de façon désordonnée et les conditions d'exposition et de manipulation des aliments.

\* les quartiers irréguliers et les abords des marchés constitueraient donc les zones prioritaires d'intervention pour la mise en oeuvre de projets d'environnement urbain.

### 3) Constats relatifs à la démographie :

Le faible taux d'alphabétisation des populations des villes constitue un obstacle aux stratégies de communication, d'éducation et de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

### 4) Constats relatifs aux Communications et transports :

La voirie locale urbaine est rudimentaire. Dans les quartiers irréguliers et de nombreux quartiers planifiés, l'absence de voies bitumées, combinée à la nature sablonneuse ou inondables des terrains, rend ces quartiers extrêmement difficiles d'accès aux véhicules motorisés. Cela pose un problème important dans l'organisation et le développement des services urbains de base qui, comme la collecte des ordures ménagères, sont souvent structurées autour de flottes de véhicules lourds.

Des investissements lourds dans les infrastructures de voirie seraient donc nécessaires compte tenu des technologies actuellement utilisées.

### 5) Constats relatifs à l'approvisionnement en eau :

Des progrès importants ont été réalisés pour l'approvisionnement en eau potable des villes grâce aux programmes de forages profonds de la SONEES. Le nombre des abonnés urbains a doublé en une décennie. Dakar constitue un cas particulier pour lequel les solutions restent à trouver avec des projets comme celui du Canal du Cayor.

Plusieurs ménages pauvres ne peuvent, cependant, s'approvisionner à l'eau de la SONEES ; et leur recours à l'eau de puits présente des risques. Ces risques proviennent de la contamination des nappes par plusieurs sources : les fosses septiques, les engrais et les pesticides, les déchets, abandonnés un peu partout, les décharges publiques non contrôlées.